II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 12 février 2001
portant nomination d'un membre suppléant italien du Comité des régions

(2001/126/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la nomination comme membre titulaire du Comité des régions de M. Paolo AGOSTINACCIO, ancien membre suppléant;

vu la proposition du gouvernement italien,

DÉCIDE:

Article unique

M. Luciano DEL FRE est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Paolo AGOSTINACCIO, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 12 février 2001.

Par le Conseil
Le président
T. ÖSTROS

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.